

CTL du 20 avril 2021

Liminaire

Madame la directrice,

Alors que la crise sanitaire a démontré l'absurdité et la dangerosité des politiques publiques placées en permanence sous le prisme de la dépense publique et de l'externalisation, les contres réformes se poursuivent à l'encontre du service public, de la Fonction Publique et des Fonctionnaires.

Les organisations syndicales n'ont eu de cesse de prendre leurs responsabilités en exerçant leurs mandats dans les différentes instances et notamment le CHS-CT afin de renforcer les mesures de protection des personnels qui se sont adaptés en permanence à l'ensemble des règles inhérentes aux gestes barrières et à la distanciation physique.

Nous tenons d'ailleurs à saluer leur exemplarité dans cette constante adaptation !

Dans ce contexte, nous avons toujours accepté que le télétravail participe à la politique globale de prévention. Cependant, nous avons également toujours alerté sur les conséquences de ce mode d'organisation du travail qui peut déboucher sur des problématiques de délitement des équipes et/ou d'isolement de certains collègues.

Compte tenu de ces risques psychosociaux non négligeables dont l'employeur doit tenir compte dans le cadre de sa responsabilité en matière de santé au travail,

F.O.- DGFIP rappelle son attachement au principe même du volontariat pour le déploiement du télétravail.

De plus, dans le contexte du nouveau confinement et l'annonce de fermetures des établissements scolaires, un nouveau cadre du dispositif d'ASA garde d'enfants apparaît réduisant celles-ci aux seuls parents d'enfants de moins de 16 ans dont les missions ne sont pas télétravaillables, contraignant les autres

parents à télétravailler tout en gardant leurs enfants, se substituant parfois au rôle des enseignants.

NON, F.O.- DGFIP le répète, le télétravail n'est pas un mode de garde !

F.O.- DGFIP dénonce également la politique du chiffre pour satisfaire aux objectifs du directeur général en ce qui concerne les appels téléphoniques non décrochés, dans le cadre d'un dispositif consistant à mobiliser des agents voire des vacataires pour noter les coordonnées des usagers dans le but de faire un contre-appel.

Pour **F.O.- DGFIP**, l'organisation de la campagne IR 2021 en mode usine à gaz et en pleine crise sanitaire va générer des pressions contradictoires sur les agents et les services. De plus, et alors que la DGFIP est actuellement à 78 % de son potentiel en effectif, la technostructure hors sol ne peut exiger que les agents travaillent à 120 % !!

Cette exemplarité se traduit également dans le traitement du Fonds De Solidarité mis en place depuis mars 2020, où les agents des finances publiques sont très fortement mobilisés sur cette mission inédite dans un contexte sanitaire très tendu. En plus de leurs missions habituelles et jusqu'à présent sans aucun renfort, ils assurent la gestion, le contrôle et le versement du FDS qui est payé en moyenne en 2 à 3 jours ouvrés à son bénéficiaire. L'augmentation de la fraude observée lors de l'élargissement du dispositif ainsi que du relèvement des sommes versées, ont mis en exergue l'importance des contrôles en amont pour repérer les erreurs avant que l'argent n'ait quitté la caisse publique.

Face à un pic d'activité et à l'afflux des demandes « E-contact », application dont on ne compte plus les « bugs » tant elle est largement sous-dimensionnée, la DGFIP a décidé du recrutement de 250 contractuels.

Pour **F.O.- DGFIP**, il est probable que, désormais, ce palliatif soit utilisé comme l'alternative au manque de moyens de nos services, la DGFIP profitant en cela de la possibilité offerte par la funeste Loi de M DUSSOPT de recruter des contractuels précaires et sous-payés...

C'est l'occasion de rappeler ici le triste record détenu par la DGFIP qui, depuis sa création, est la 1ère contributrice à la « maîtrise des effectifs de l'État » et a perdu le quart de ses effectifs en 10 ans.

Et que dire des nouvelles directives de la DGFIP à qui la Direction interministérielle de la Transformation Publique a imposé l'adoption de neuf nouveaux engagements de qualité au travers du programme « Services Publics + ».

Pensez-vous vraiment que les agents aient attendu ce nouveau référentiel de qualité de service pour faire leur travail avec sérieux et conscience professionnelle ?

A l'heure où, par-dessus le marché, le Directeur Général et ses relais locaux poursuivent sans relâche la destruction du réseau de la DGFIP au travers du déploiement du NRP, plus que jamais la nécessité de faire reculer le gouvernement sur ses projets mortifères s'impose.

Dans ce contexte, F.O.- DGFIP, dans l'unité la plus large, appellera les personnels de la DGFIP à se mettre en grève le lundi 10 mai 2021.

